



Litige retour suite arrêt maladie

Par **Totoamor**, le **09/04/2020** à **19:31**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations par rapport à ma situation. Je me suis mise en arrêt pour suspicion de covid19, mon patron n'a pas apprécié, message à l'appui : "tu sais que tu nous fous dans la merde" ?

Avant de revenir de mon arrêt de travail, je lui ai demandé mes horaires et il m'a répondu : "Parce que tu comptes revenir ?"

Le lundi, je suis retournée au travail, j'étais dans l'optique de discuter avec lui, mais mon patron n'était pas de ce point de vue. Il m'a demandé, dans 1 premier temps, mes symptômes, puis ma dit que je n'aurais pas dû être là sans faire un test du covid19 (mon état de santé ne nécessitant pas une hospitalisation, je n'ai pas été dépisté par décision de mon médecin). 10 minutes plus tard, il revient à la charge, me re demandant mes symptômes et disant qu'en fait j'ai eu une "simple" grippe. Puis 10 min après, il me dit que je les ai mis dans la merde pendant 2 semaines à cause de mon arrêt, que je ne devrai pas être ici, que si les enfants des collègues attrapaient le virus, je serai responsable, que ce serait ma faute. Le ton monte et je lui dit que, dans ce cas là je rentre chez moi, il me dit "Ouais ! et surtout reviens pas."

Je suis partie, je me suis mise en arrêt par la suite. Ne réussissant pas à joindre l'inspection du travail et ne voulant pas que ça passe en abandon de poste.

J'ai envoyé un mail à la RH mais je n'ai aucune réponse depuis 10 jours. Mon arrêt prend fin demain, vendredi .

Je ne sais pas quoi faire, qui contacter, pour que cette situation cesse et que je puisse partir de mon travail en ayant le chômage derrière ?

Merci.

Par **morobar**, le **10/04/2020** à **08:58**

Bonjour,

[quote]

puis ma dit que je n'aurais pas dû être là sans faire un test du covid1

[/quote]

Ce n'est pas dans les pouvoirs de l'employeur que de poser ces questions. S'il a des pensées de ce type il peut vous expédier auprès du médecin du

travail.
Puisque vous êtes en arrêt de travail, vous n'êtes pas en abandon de poste.
L'inspection du travail ne peut que vous donner des conseils plus ou moins avisés, selon que vous tombez sur un contrôleur ou un administratif qui se ,la joue "connaisseur".
Mais l'inspecteur du travail n'intervient jamais pour trancher un litige entre un employeur et un salarié, sauf dans le cas des porteurs de mandat (élus) pour vérifier que le litige ne dissimule pas une entrave au fonctionnement des institutions.
[quote]Je ne sais pas quoi faire,[/quote]
A la fin d'un arrêt de travail on reprend son poste et c'est tout. On peut aussi demander à son médecin une prolongation s'il le juge utile.
[quote]que je puisse partir de mon travail en ayant le chômage derrière ?[/quote]
Pas de solution hors le licenciement.

Par **Caroline Denambride**, le **13/04/2020 à 15:59**

Bonjour,
Vous devez retourner travailler à l'issue de l'arrêt ou le prolonger.
A défaut cela sera jugé comme un abandon de poste.
Très cordialement,
Caroline DENAMBRIDE
Avocate au Barreau de LYON
<http://denambride-avocat.com/>